## Enquête parcellaire relative à la réalisation des travaux de mise à 2 × 2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RN 79) entre Sazeret (Allier) et Digoin (Saône-et-Loire)

à la demande de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

-----

## OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC TRANSMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

à l'adresse suivante : pref-avis-public@allier.gouv.fr du 25 novembre 2019 à compter de 9h00 jusqu'au 20 décembre 2019 à 12h00 ----- Message transféré -----

Sujet: [INTERNET] Re: projet de mise à 2x2 voies de la route centre-europe

atlantique (RN79)

**Date:** Fri, 29 Nov 2019 10:42:31 +0100

**De :** Bruno Jabouley <42jabouley@gmail.com>

**Pour:** BROZILLE Charles PREF03 <a href="mailto:shrozille@allier.gouv.fr">shrozille@allier.gouv.fr</a>

## Bonjour,

En effet je souhaite maintenir ma déclaration et je vous joins de nouveau mon courrier

Cordialement

Bruno Jabouley

---- Original Message -----

From: BROZILLE Charles PREF03

To: 42jabouley@gmail.com

Sent: Thursday, November 28, 2019 4:56 PM

**Subject:** Re: projet de mise à 2x2 voies de la route centre-europe atlantique

(RN79)

Bonjour Monsieur,

Votre message relatif à l'enquête parcellaire de la RCEA nous est bien parvenu, or l'enquête n'avait pas encore commencé au moment de sa réception. Afin de vous éviter de devoir nous l'envoyer de nouveau, pouvez-vous nous confirmer par retour de mail que vous souhaitez maintenir cette déclaration en l'état?

Bien cordialement,

VOIR PAGE SUIVANTE ...

**Bruno JABOULEY** 

11 Rue le Sueur 75116 PARIS 42jabouley@gmail.com

Madame Marie-Hélène Devaud

Paris, le 20 novembre 2019

Projet de mise à 2x2 voies de la route centre-europe atlantique (RN79)

Objet : Remembrement Commune de Toulon sur Allier.

Madame,

Je vous adresse cette note concernant le remembrement de ma parcelle située sur la commune de Toulon sur Allié au lieudit Villaigre.

J'ai déjà été exproprié sur une bande de 1.50 ha qui coupe ma parcelle en deux (XO29).

Avec ce nouveau remembrement, si j'étais exproprié de l'une des deux parcelles, l'état m'aura pris plus de 55 % de mon terrain.

Je ne pense pas que les autres propriétaires mitoyens ont perdu autant de surface et de valeur de leur terrain.

De plus, s'il me reste qu'une parcelle d'environ 5 ha, j'aurai perdu la valeur de mon foncier et je crains que mon fermier ne soit plus intéressé pour exploiter cette parcelle.

Je souhaite donc retrouver la totalité de mes parcelles (XO30-XO31), c'est-à-dire 10h.17 ha en une seule parcelle de bonne terre (cat 1) et irrigable comme c'est le cas aujourd'hui.

Je serai d'accord pour un échange de terre de même catégorie.

En vous remerciant

Veuillez recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

**Bruno JABOULEY** 

Sujet: [INTERNET] Observations enquête parcellaire RCEA / A 79

De: Franck Ripart <fripart@gmail.com>

Date: 02/12/2019 17:22

Pour: pref-avis-public@allier.gouv.fr

### Madame la Présidente,

Veuillez trouver ci-après mes observations concernant l'enquête parcellaire mise à 2x2 voies RCEA. Propriétaire sur Deux Chaises des parcelles impactées, cadastrées ZM 2, ZM 6 et ZM 7, j'ai été très surpris de découvrir ces nouveaux plans qui ne correspondent pas du tout à ceux présentés et acceptés dans la DUP de 2017 (Décret n° 2017-579 du 20 avril 2017). Vous voudrez bien le faire remonter à qui de droit. En ce qui concerne l'enquête parcellaire:

- <u>Les limites</u>: serait-il possible d'avoir des **limites** (**clôtures**) les plus rectilignes possibles pour faciliter les travaux de l'exploitation agricole et plus particulièrement celles situées au nord-est (excroissance avec limites "compliquées", "biscornues" sur ZM 7) et de moindre mesure sur ZM 6? De plus, il faut absolument, pour des questions de sécurité au travail, avoir une **bande travaillable plane d'au moins 30 m de large le long des limites** dans la pente (ZM 6).
- <u>Clôtures:</u> Etant propriétaires des clôtures actuelles type TGV depuis la mise en service de la RCEA (1993), je demande à ce qu'elles soient **refaites à l'identique** en limite de propriété (grillage renforcé + barbelé, ht 1.50 m).
- Délaissé bois / taillis: Sur ZM 7, il va rester un délaissé de bois / taillis (N-E de la zone) de quelques centaines de m². Soit il est exproprié intégralement dans l'alignement des clôtures, soit le concessionnaire prend à sa charge le défrichage et la remise en terrain cultivable (apport de végétale et terrassement).
  - Drainage: Reprise intégrale des réseaux de drainage par le concessionnaire (drains, collecteurs, exutoires).
- <u>Bruit</u>: **Proposer, prévoir des mesures anti-bruit** compte-tenu de la barrière de péage et des parking à moins de 300 m des habitations (talus, mur anti-bruit, arbres, huisseries double vitrage, etc...) sachant qu'actuellement, à 90 km/h, c'est déjà très bruyant.
- <u>Compensation</u>: Si compensation il doit y avoir, la surface de bois / taillis expropriée sur ZM 7 pourrait-être compensée sur ZM 2 ?

Merci d'avance Cordialement, Franck RIPART ----- Message transféré -----

Sujet: [INTERNET] Travaux de mise à 2X2 voies de la RCEA - Enquête

• parcellaire

**Date :** Mon, 2 Dec 2019 20:22:05 +0100 (CET)

**De :** Pascal MONTJOIE <<u>sfamillemontjoie@orange.fr</u>> **Répondre à :** Pascal MONTJOIE <<u>sfamillemontjoie@orange.fr</u>>

Pour: pref-avis-public@allier.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant les travaux de mise à 2X2 voies de la RCEA, veuillez trouver ci-joint nos observations.

Cordialement,

Pascal et Jocelyne MONTJOIE

Les Gerbottes

03240 CRESSANGES

Pascal et Jocelyne MONTJOIE Les Gerbottes 03240 CRESSANGES

## Réalisation des travaux de mise à 2x2 voies de la route Centre Europe Atlantique (RN79) entre Sazeret (Allier) et Digoin (Saône et Loire).

Nous n'avons pas de terrains impactés par l'acquisition de parcelles, mais notre maison est proche des parcelles qui ont été identifiées et de ce fait nous aimerions connaître dans quel but précis ces parcelles ont été retenues.

En effet, les propriétaires et/ou les exploitants de ces parcelles ont été avertis pas courrier recommandé; les habitants riverains de ces terrains impactés auraient pu également être informés des travaux envisagés.

Nous sommes inquiets, car conscients que ces travaux ne vont pas donner une valeur à notre habitation, bien au contraire !!!

De plus, nous allons subir également, combien de temps, on ne sait pas, les nuisances sonores et olfactives de la centrale d'enrobé.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à nos observations.

```
----- Message transféré -----
      Sujet: [INTERNET] Re: Mme Clayeux
       Date: Sun, 8 Dec 2019 22:21:43 +0100 (CET)
         De: mcecilebernay < mcecile.bernay@orange.fr>
Répondre à : mcecilebernay <a href="mailto:smallebernay@orange.fr">smallebernay@orange.fr</a>>
       Pour : PREF03 Avis Public <a href="mailto:specific-avis-public@allier.gouv.fr">specific@allier.gouv.fr</a>
Madame ,je maintiens ma demande (Voir page suivante)
SS
mcclayeux
> Message du 28/11/19 16:54
       public@allier.gouv.fr>
       > A : mcecile.bernay@orange.fr
       > Copie à :
       > Objet : Re: Mme Clayeux
       >
 Bonjour Madame,
 Votre message relatif à l'enquête parcellaire de la RCEA nous est bien
 parvenu, or l'enquête n'avait pas encore commencé au moment de sa
 réception. Afin de vous éviter de devoir nous l'envoyer de nouveau,
 pouvez-vous nous confirmer par retour de mail que vous souhaitez
 maintenir cette déclaration en l'état?
>>> Bien cordialement,
 > ----- Message transféré -----
             Sujet :[INTERNET]
             Date :Wed, 20 Nov 2019 18:06:51 +0100 (CET)
               De :mcecilebernay <mcecile.bernay@orange.fr>
      Répondre à :mcecilebernay <mcecile.bernay@orange.fr>
             Pour :pref-avis-public@allier.gouv.fr
       >
       > Madame, je vous une lettre pour prendre en compte les
       nuisances que vont entrainer le passage à deux fois deux voies
       de la rcea à diou au ternat
       > sinceres salutations
       > Marie Cecile Clayeux
```

Madame Marie-Cecile Clayeux Le Ternat 03290 Diou parcelle za4 za 35 za 36 Madame Monique Clayeux 7 rue Anne de Beaujeu 03140 Chantelle parcelle za24 za 34

20/11/2019

## Madame

Je parle en mon nom et celui de ma mère que je vais représenter .

Depuis que la voie expresse traverse la propriété ,nous avons une nuisance sonore; Aussi la mise à deux fois deux voies et l'augmentation du trafic ,l'existence peut être d'un échangeur va encore aggraver la situation; nous vivons à la campagne avec les inconvénients de la ville ,impossible de dormir les fenêtres ouvertes, ronron perpétuel; je vous demande de prendre en compte ma demande de mur antibruit ou équivalent

De plus la propriété va encore perdre un demi hectare ,or normalement lors de la précédente expropriation ,vous aviez envisagé ce passage

Vous nous avez refusé alors la possibilité d'avoir un accès sur la route de Diou de l'autre coté de l'autoroute je le redemande

En attente de votre réponse , sincères salutations

17 Clayer

## Avis sur enquête parcellaire dans le cadre de la mise en 2x2 voies de la RCEA à Toulon sur Allier, arrêté N° 2623/2019 du 25 octobre 2019, du 25 novembre au 20 décembre

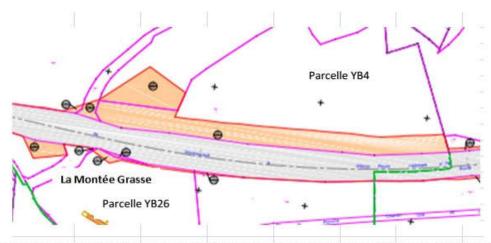
De : Gilles LECATRE

30 avenue Lucien Clause 91220 Brétigny sur Orge

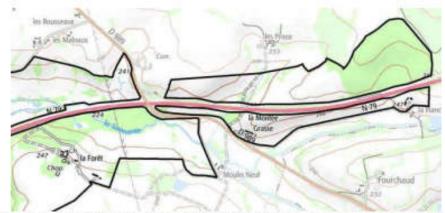
tel: 0680543885

Propriétaire en indivision du lieudit La Montée Grasse, des parcelles YB4 et YB26

Après examen du dossier présenté à l'enquête, notamment l'étude parcellaire, je souhaite tenir les considérations suivantes :



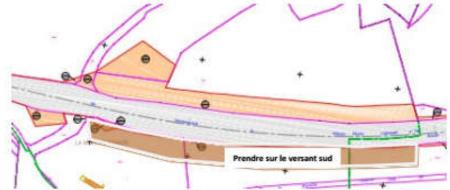
Concertation: Une réunion de la commission communale de l'aménagement foncier s'est tenue à Toulon sur Allier le 28 mars 2018. Je regrette, qu'en qualité de propriétaire impacté, ne pas avoir été informé, ni consulté en son temps de la mise en place de cette commission, ni même représenté. Je note également que dans cette commission les propriétaires au nord et à l'Est de l'emprise dit « les hauts de Toulon » ne sont pas représentés. En conséquence, considérer que les décisions prises au cours de ces réunions prendraient en compte l'avis de tous les riverains ne serait pas juste et je demande que les propriétaires impactés « des hauts de Toulon » soient désormais mieux représentés.



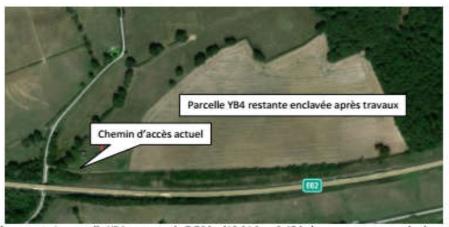
Compensation: A la lecture du PV de réunion de la commission communale du 28 mars 2018. Au chapitre 2 concernant le choix du périmètre soumis à l'aménagement foncier, on peut lire: « Les petites surfaces au Nord et à l'Est ne sont pas prises dans le périmètre cor elles ont fait l'objet d'un remembrement et que l'impact est nul». Or il se trouve que les terrains, dont je suis propriétaire en indivision avec mon frère et mes 2 sœurs, font partie de ces petites surfaces exclues et nous amène à poser plusieurs questions.

Pourquoi avoir exclus les terrains de La Montée Grasse du périmètre d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise? La Montée Grasse, petites surfaces au Nord et à l'Est de l'emprise, contrairement à ce qui s'est dit 28 mars 2018, se trouve fortement impactée par ce projet autoroutier, à hauteur de -15%. Cet impact est loin d'être nul et dépasse largement les 5% de contribution des terrains situés dans le périmètre d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise retenu par cette même commission. Il est évoqué le remembrement agricole des années 70; pour mémoire le remembrement des années 70 pour le passage de la RCEA a impacté une grande partie de la commune y compris des terres que l'ont retrouve aujourd'hui dans le périmètre d'aménagement avec inclusion d'emprise et a tenu compte des emprises nécessaires pour une mise en 2x2 voies de la RCEA avec les contraintes de l'époque. Les terrains sont actuellement acquis par l'Etat notamment au droit de La Montée Grasse. En conséquence nous demandons de revoir cette décision et que ces petites surfaces soient intégrées dans le périmètre d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise et que l'impact soit ainsi réduit au 5% admis.

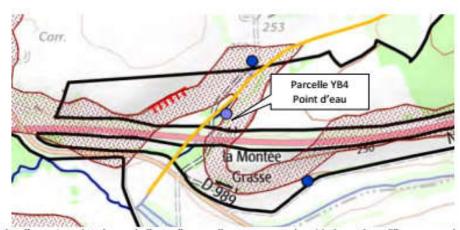
Pourquoi l'emprise doit être d'une plus grande largeur précisément au droit de la parcelle YB4 ?



Suggestion: prendre le besoin sur l'autre versant (versant Sud parcelle YB26)?



Enclavement: La parcelle YB4 restante de 7,76 ha (10,21 ha - 2,45 ha) va se retrouver enclavée entre Les Proux, le bois de La Planche et la RCEA. Comment l'aménagement d'un nouvel l'accès à la parcelle restante est-il prévu ? Cet accès est pentu dans un sol argilo sabionneux, nous demandons de prévoir un empierrement.



Point d'eau : La pointe basse de l'actuelle parcelle est une zone humide à protèger. Elle comprend un point d'eau alimenté par une source qui est repérée sur l'étude environnementale en page 17, ce point d'eau est utilisé par l'exploitant pour l'abreuvage des animaux. Nous demandons la conservation ou le déplacement de ce point d'abreuvage.



Les écoulements de la RCEA : actuellement les écoulements de la route au niveau du pont du chemin des Proux vont directement aux ruisseaux se déversant dans la Sonnante avec tous les risques de contamination liés aux accidents routiers. Quels sont les aménagements prévus pour remédier à cette situation ?

En conclusion, je donne un avis favorable à ce projet, avis assorti cependant des réserves suivantes .

- 1- Que les petites surfaces au Nord et à l'Est de la commune soient intégrées dans le périmètre d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise
- 2- Qu'un accès à la parcelle YB4 soit maintenu, si un accès nouveau est envisagé, prévoir un empierrement ou équivalent (accès est pentu dans un sol argilo sablonneux)
- 3- Nous demandons la conservation ou le déplacement du point d'abreuvage dans la parcelle YB4
  - 4- Que les ruissellements de la route ne se déversent plus directement dans la Sonnante

## J'ajoute la demande suivante :

 que les propriétaires impactés « des hauts de Toulon » soient représentés aux réunions de commission communale d'aménagement foncier. Mr et Mme VIRLOGEUX Eric le 16 décemb2019 L'Enfer 03240 Cressanges

## Mme la Présidente de l'enquête,

Je me permets de vous communiquer quelques remarques concernant le projet d'autoroute A79.

J'ai rencontré un commissaire enquêteur lors d'une permanence en mairie, je lui ai fait part des observations qui suivent.

Concernant la dénomination précise des propriétaires, plusieurs erreurs sont à noter, je les ai corrigées et vous envoie en pièces jointes les corrections.

Les limites, matérialisées par des piquets sur le terrain, nous paraissent incohérentes avec les documents que vous nous avez envoyés sur les parcelles D773 D775 D619 D624 D604 D764.

Nous nous posons beaucoup de questions par rapport à la réalisation de nouvelles clôtures. Les travaux risquent de se réaliser au printemps à un moment ou les animaux sont en pâture.

Est-ce que le tunnel qui permet à un chemin communal de traverser la 2x2 (reliant le lieu dit « Le Paradis » à la départementale Tronget Cressanges) et que nous empruntons quotidiennement sera concerné par les travaux ? La moitié de ce tunnel est de construction récente (haut et large), l'autre moitié ancienne (basse et étroite).

Nous sommes aussi attachés à ce que le moins d'arbres et de haies possibles soient impactés.

Les tarifs de rachat proposés nous paraissent faibles au vu de ce qui a été pratiqué en 2012 par la société Guintoli.

Est-ce que quelqu'un se déplacera sur le terrain pour observer les remarques car ce n'est pas facile de tout expliquer par courrier. Merci de prendre en compte ces observations et nous attendons vos réponses.

Sujet: [INTERNET] EP RCEA (RN 79)

De: Franck Ripart <fripart@gmail.com>

Date: 17/12/2019 21:23

Pour: "pref-avis-public@allier.gouv.fr" < pref-

avis-public@allier.gouv.fr>

## Madame la Présidente,

Concerné par la DUP et l'EP en cours relative à la réalisation des travaux de mise à 2 x 2 voies de la RCEA sur la commune de Deux Chaises, je tiens à rajouter 3 observations à celles envoyées le 02/12/2019 par voie électronique :

- Silex taillés trouvés à proximité (ancienne voie romaine à l'emplacement de la RD 945).
- Important vol de cigognes (~200) il y a quelques années qui ont passé la nuit au Tilloux (témoignages et photos à l'appui).
- Que vont devenir les arbres et arbustes situés dans l'emprise de l'EP ? En vous remerciant d'avance de prendre en compte toutes ces observations.

Cordialement. Franck RIPART

Provenance: Courrier pour Windows 10



Direction Ressources Techniques Service Patrimoine

Affaire suivie par Céline CORSINI 2 04.70.34.41.16 A Moulins, Le 1 9 DEC. 2019

Mme Marie-Hélène DEVAUD Présidente de la Commission d'enquête Projet de mise à 2x2 voies de la RCEA (RN79) entre Sazeret (03) et Digoin (71) Mairie de TOULON/ALLIER 1ter rue de la Mairie 03400 TOULON/ALLIER

Objet : Mise à 2x2 voies de la RN79 entre Sazeret (03) et Digain (71) – enquête parcellaire

Madame,

Dans le cadre de l'enquête parcellaire de l'opération visée en objet, les services du Département ont examiné les emprises du projet sur les propriétés départementales.

Vous trouverez donc en pièce jointe un tableau récapitulant l'ensemble de nos observations sur ce tracé. En vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil départemental, Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur des Ressources Techniques

Brung VOIGNIER

Commune         Section NF         N° tor plan         Clearly         Clearly           Consortant         A         DP 7         800 180 and of Vivanet         Devining           Chisarentel         AB         DP 9         500 180 and of Vivanet         Devining public command of exoc alphanements           Chisarentel         AC         DP 8         500 180 and of Vivanet         Pouning public command of exoc alphanements           Chisarentel         AC         DP 8         500 180 and of Vivanet         Pouning public command of exoc alphanements           Chisarentel         AC         DP 8         500 180 and of Vivanet         Pouning public command of exoc alphanements           Chisarentel         AC         DP 8         500 291         Command of Antifert         Pouning public command of exoc alphanements           Chisarentel         AC         DP 3         DP 3         DD 34         Command public communical of exoc alphanements           Chisarentel         AC         DP 3         DP 3         DD 34         Command public communical of exoc alphanements           Chisarentell         AC         DP 3         DP 3         DD 34         Command public communical of exoc alphanements           Chisarentell         AC         DP 3         DP 3         DD 34         Command public communical		ANCOMACIN	C000500000		
8         A.         DP7         800 No Note de Vivanet         Obre de Vivanet           8         AAD         DP 9         AD 159 Note de Vivanet         Obre de Vivanet           8         AAC         DP 9         AD 159 Note de Vivanet         Obre de Vivanet           9         DP 15         RD 267 Roube de Vivanet         Propho           10         AAC         DP 15         RD 261         Propho           10         AAC         DP 15         RD 261         Propho         Propho           10         AAC         DP 24         RD 261         Propho         Propho<	Commune	Section + N*	N° sur plan	Lieudit	Observations
A	Chassenard		DP7	KD 169 Rue de Vivant	THE RESERVED TO SERVED THE PARTY OF THE PART
ACC DP-8 803-150 Keep did Visipent brompo  ACC DP-16 IRD-167 Routine dre Mintinent brompo  VID DP-4 IRD-167 Routine dre Mintinent brompo  ACC DP-16 IRD-167 Routine dre Mintinent brompo  DP-4 IRD-167 Routine dre Mintinent brompo  DP-4 IRD-167 Routine dre Mintinent brompo  B-597 DP-34 IRD-167 Routine dre Mintinent brompo  B-597 DP-34 IRD-167 Routine dre Mintinent Brompo  ACC DP-16 IRD-167 ROUTINE BRO-167 ROUTINE	Chassenard	A0	040	8D 16B Rux de Vrujet	Domaine public communal et non départemental
AR DP-4 BD-167 toute-the Motionert brompo  70 DP-15 BD-261 toute-the Motionert brompo  70 DP-34 BD-34 Into  70 DP-34 BD-361 toute-the Motionert brompo  70 DP-34 BD-367 toute-the Motionert brompo  71 DP-34 BD-367 toute-the Motionert brompo  71 DP-34 BD-367 toute-the Motionert brompo  72 DP-34 BD-367 toute-the Motionert brompo  72 DP-34 BD-367 toute-the Motionert brompo  73 DP-34 BD-367 toute-the Motionert brompo  74 DP-35 BD-367 toute-the Motionert brompo  75 DP-36 BD-36 B	Chassenard	λς.	840	8D 16B Rue de Visient	
278 DP 4 RD 291  278 DP 24 RD 294  278 DP 24 RD 294  279 39 Les Charrières  401er YK 39 33 Les Vaginos  401er YK 39 9 Les Authreles  401 Authorit des Forgets	Chaptenerd	AK	DP-4	RD 167 Route de Molnet	Note the comprehensis sesse decouplings for succe trançan, Pourqual fairs un décraché glands que de strater direk ?
28 28 DP-3 RD-34  28 DP-34 RD-32  8597 90 Les Charrières  8597 90 19 Les Gerbattes  Allier XN-29 99 19 Les Aubreles  27.19 99 Les Aubreles	Besson	. 70	DP 15	162 COM	Diminise public de l'Essa es non départamenta
278 DP-54 RD-34  279 DP-54 RD-32  8597 99 Les Charrières  8597 99 Les Charrières  481er VN-29 33 La-Romerie  481er VN-30 9 Les Aubbreles  271 3 19 Les Aubbreles	Bresnay	ZR	DP 4	8 4	Domaine public communal or non-dispartemental
2 2 2	Bresnay	ZR:	2,40	10 W	Domaine public communal at non-departemental
as 2713 90 Les Charrières  Affier 70130 99 Les Charrières  1213 19 Les Gerbottes  124 Les Gerbottes  125 Les Aubreles  126 Au boix des Forgets	Montbeugvy	28:	PE 4d	RD 12	Acquisition 2X/29 & inclure dans enquête parcetaire pour receillerion Virigis RD 12 (accidentagéne)
Affier 1750 19 Les Gerbattes  273 33 La Romaria  Affier 99 19 Les Aubrestes  284 19 19 Au bots des Forgets	Cressinges	B 597	95	Les Churrieres	Parcelle à achetze on tozalital
Affilier YK 30 33 Les Yigyoos  Affilier YK 30 9 Les Aubrestes  2K 19 19 Aus boil des Forgets	Cressanges	0.750	er.	les Gerbottes	Surplus non acques you haite de 3 000 m² et non 576 m²
Affilier XN 29 23 Les Vignos  Affilier YK 30 9 Les Authrelles  2K 19 29 Authorit des Forges	Decor-Chaises	273	н	La Romerie	Parcelle à acherer en totalité
Allier YK 30 9 Les Aubrelles 2K 19 39 Au bolk des Forges	Toulon-sur-Alber	XN 29	и	Les Vignos	Parcelle cadearries qui est à dessar dant la voirie communale numéro 5
2K 19 39 Au hori des Forges	Toulon-sur-Allier	74.30		Les Aubreles	Parcelle belieffér qui est à dazzer dans la voirte communale numbro 4
	Coulanges	2× 19	19	Au ball dex Forges	Parcelle I achier en totalità

Tableau des observations

GAEC DU COIN MOLINET le 19/12/19 LA ROSIERE 03510 MOLINET Tel 0617280002

## Monsieur

Exploitant en gaec à 4 associés dont un jeune agriculteur notre exploitation va subir encore d'importants préjudices alors qu'on nous avait dit qu'il n'aurai pas de prélèvement foncier,

nous allons avoir des divisions de parcelles à l'endroit du viaduc sur la rivière vouzance

des passages sont ils prévus en dessous comme à l'heure actuelle, beaucoup de cloture a prévoir

lors de ces travaux , la surface prélèvée et de 52702 m2 dont voici la liste des propriétaires :

Bernard Denise: 6488 m2

Département de l'allier : 1343 m2

Propriété état 002 : 7387 m2 Segaud Laure : 9972 m2 Propriété état 092 : 34000m2

ces terrains sont tous engagés dans la PAC agricole, comment vont ils etre remplacés, est ce des prélèvement définitifs à partir de quelle date cela va s' effectuer allons nous etre contacter pour toutes ces questions.

Veuillez agréé nos sincères salutations

# ETAT PARCELLAIRE

# Liste des propriétaires

## AUTOROUTE A 79

PIERREFITTE-SUR-LOIRE

PROPRIETAIRE (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale) épouse de Madrem OESCH Christine demeurant s SALIGNY-SUR-ROUDON (03470) PROPRIETAIRE

- Madame BRUGMAN Albertina
nee le 20/12/1956 à PAYS-BAS(S GRAVENHAGE) (09) B, Chemin du Mitz

(Surfaces en m² ou ca) Observations N\* Surface N" Surface 8 1992 b 141434 Emprise Num. du du 143426 10 Lieu-Dit bruyeres du miez Référence cadastrale Sect. N° Nature ZW 9 Terre

asservations.

Il setrouve une source produ d'RCEA existant, produe du Sassin de

recuperation of eau.

La clôture gristante (un grillage d'anviton pormolhanteur et au dessus 20013 gils de barbellés) doit ætre remplacer.
Notre traison se traive à l'autre côte de la RCEA que la percelle 2009 -> Si le port à côte d'aire de Pierfille est Staqué hous avous de débours illuportant. Nous avons une pete de la surface - fourage et une pete des primes. Sujet: [INTERNET] Mise à 2 x 2 voies de la RCEA

De: Henri de Francqueville <henri.defrancqueville@gmail.com>

Date: 19/12/2019 22:26

Pour: pref-avis-public@allier.gouv.fr

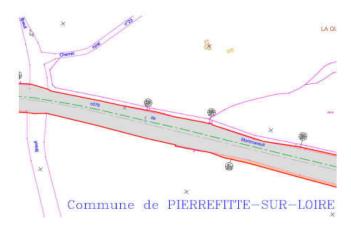
## Monsieur, Madame,

La parcelle ZM35 a est un chemin carrossable qui permet de désenclaver les parcelles ZM35 et ZM36 dont nous sommes propriétaires (SC du Breuil, gérante Myriam de Francqueville). Sur l'extrait de plan ci-dessous, on devine que l'emprise 40a 001 va empiéter sur la largeur du chemin, or n'étant pas propriétaire de la parcelle ZM 37 qui le jouxte, nous avons absolument besoin de pouvoir passer avec un tracteur ou un camion grumier pour évacuer les arbres de la parcelle ZM35

- pouvez vous s'il vous plait veiller à ce que la largeur du chemin permette cet accès ? Merci

Cordialement

Henri et Myriam de Francqueville SC du Breuil 06 89 87 50 91



Sujet: [INTERNET] RCEA Allier: Enquête parcellaire Cressanges

De: gaetan pezery <gaetanpezery@yahoo.fr>

Date: 19/12/2019 22:49

Copie à : Pezery Maxime Et Nicole <nicole.pezery@sfr.fr>

Madame la présidente,

Notre propriété est située sur la commune de Cressanges. Les parcelles impactées par les travaux de mise à 2 x 2 voies de la RCEA sont les parcelles B565, B593, B601, B650 et B774. Le code terrier que vous avez attribué à nos parcelles est 031.

Veuillez trouver ci-après, nos observations concernant l'enquête parcellaire relatif à la mise à 2x2 voies de la RN79 (RCFA)

Tout d'abord, je constate que sur tout le linéaire de la RCEA (notamment sur le secteur de Cressanges), le projet nécessite des emprises supplémentaires (surtout côté nord). Au niveau de la parcelle B567 (entre les numéros de plan parcellaire 85 et 86), où se situe une maison d'habitation, nous sommes surpris de constater que vous n'avez pas besoin d'emprise alors que sur le terrain, des piquetages sont présents sur la propriété. Veuillez nous préciser s'il s'agit d'un oubli dans le référencement des parcelles à acquérir. A défaut, expliquez nous à quoi servent ces piquetages?

Dans le cas ou il n'y a pas besoin d'emprise supplémentaire au niveau de notre maison d'habitation, veuillez nous préciser les travaux envisagés afin de comprendre pourquoi il y a nécessité d'emprise sur tout le linéaire sauf au niveau de cette zone.

De même, pouvez vous nous expliquer les travaux envisagés dans le cas où il y a besoin d'emprise complémentaire au niveau de notre habitation afin de pouvoir apprécier l'impact de ces travaux sur notre environnement (travaux sur le pont à proximité immédiate de la maison ou non, ....).

De plus, les nuisances sonores au niveau de la maison d'habitation sont actuellement très importantes. La maison est habitée par nos parents depuis une quarantaine d'années. Pouvez vous nous préciser les protections sonores que vous envisagez de mettre en place pour rendre les lieux un peu moins bruyants. Ceci est d'autant plus vrai s'il y a une erreur sur les emprises à acquérir, car la future route se rapprocherait encore de la maison.

Pour finir, sur toutes les parcelles concernées par les éventuelles acquisitions, les clôtures devront être refaites afin de satisfaire aux besoins des exploitants riverains (nous sommes dans une région d'élevage).

Je vous remercie de prendre en compte ces remarques afin de vous permettre de mener à bien ce projet

Cordialement,

Gaëtan PEZERY 19 rue Maquis de Chaugy 03340 BESSAY SUR ALLIER Les Places

03240 TRONGET

Madame Marie-Hélène DEVAUD Présidente de la

Commission d'Enquête Publique « Opération de mise à 2 x 2 voies de la Route Centre-Europe-Atlantique Mairie de Toulon sur Allier 1, ter rue de la Mairie 03400 TOULON SUR ALLIER

Objet : Observations enquête publique Lettre remise en Mairie de Toulon sur Allier, contre A.R. :

Madame la Présidente de la Commission d'Enquête,

Par la présente, je soussignée, Madame Françoise DUVIVIER, gérante, des groupements GFA CTB, vous communique, mes observations et remarques relatives au Projet d'Elargissement de la RCEA soumis à enquête publique.

Je demande que soit conservée l'anonymat des propriétaires et la confidentialité des observations transmises et diffusées sur internet.

Pour les groupements agricoles concernés par cet élargissement, je demande que toutes les *incidences des cessions*, (frais de modifications des actes existants ou à venir) soient transcrites au frais de l'expropriant auprès du Service de la Publicité Foncière, ceci

- pour les baux en cours,

- pour les baux en cours d'élaboration, puisque pour plusieurs parcelles objet de l'enquête, des promesses de bail ont été signées, au cours du dernier trimestre de l'année 2019.

Les baux ne sont pas encore signés. Les parcelles objet de ces promesses sont précisées ci-après.

Pour plusieurs *limites parcellaires dessinées*, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont dictées le tracé proposé dans le dossier soumis à enquête.

Pour faciliter l'exploitation et l'entretien et éviter des délaissés, des limites plus droites sembleraient préférables.

Il est indispensable que les *clôtures et les déplacements de barrières* liées aux emprises soient réalisés aux frais du maître de l'ouvrage, afin de répondre aux exigences de l'élevage.

## Sur la commune de TRONGET, Pour le GFA CTB LA JARRY,

- Parcelle ZT 2, (a)

- Parcelle ZR 6.

Il est prévu une expropriation des parties de parcelle notées ZR 6 (a), (b), (c).

Nous ignorons les raisons pour lesquelles le tracé Ouest proposé pour la parcelle ZR 6 (c) n'est pas droit; il nous semblerait préférable d'opter pour une limite droite de la parcelle à l'Ouest. Cette parcelle fait l'objet d'un Bail à Long Terme, au profit de Monsieur Damien BOUDIGNON, bail à effet rétroactif au 5 mai 2015, bail du 19 novembre 2015

## Pour le GFA CTB LA FORGE,

- Parcelle ZR 5, (a), (b);

Ces parties de parcelles font l'objet d'une promesse de bail de carrière en date du 10 octobre 2019, bail à effet au 11 novembre 2019, avec Monsieur Maxime HERAULT, domicilié « Beauregard » 03240 TREBAN.

L'établissement du Bail est confié à Maître DOUPEUX, notaire à LE MONTET.

## Pour le GFA CTB PETIT SAVRIERES.

- Parcelle ZS 47, (a), (b), (c);

Un tracé différent des limites de la parcelle ZS 47 (c) ne serait-il pas préférable ? Ceci afin de réduire l'angle Nord-Est de la parcelle qui semble-t-il n'a pas d'intérêt.

Sur le plan de Tronget page 49/50, cette parcelle est notée dans un petit cercle

14C 008

La parcelle ZS 47, fait l'objet d'une promesse de bail de carrière avec Monsieur François GUILLOT, domicilié « Les Bruyères » 03240 ROCLES.

La promesse de bail est en date 17 octobre 2019, le Bail à effet au 1er janvier 2020.

- Parcelles ZS 49, (a)

Cette parcelle est libre, elle n'est pas louée par le Groupement.

- Parcelle ZS 50, (a)

Cette parcelle est libre, elle n'est pas louée par le Groupement.

## Sur la commune de CRESSANGES, Pour le GFA CTB LE PETIT BOUT,

- Parcelle D 597, (a),

Cette parcelle fait l'objet d'un Bail à Long Terme, au profit de Monsieur Maurice BOUGAREL, à effet rétroactif au 11 novembre 2006, bail en date du 20 juillet 2007

## Pour le GFA CTB LE GRAND BOUT.

- Parcelle D 610, (a)

Cette parcelle est libre, elle n'est pas louée par le Groupement.

Des peupliers sont plantés sur une partie de la parcelle, située sur la partie expropriée. Nous demandons à ce que soient prises en compte et indemnisées les pertes de peupliers.

Nous vous adressons également copie de ce courrier par mail à l'adresse suivante :

Adresse mail: pref-avis-public@allier.gouv.fr

Madame Marie-Hélène DEVAUD

Présidente de la Commission d'Enquête Publique

« Opération de mise à 2 x 2 voies de

la Route Centre-Europe-Atlantique »

En vous remerciant de bien vouloir garder préserver l'anonymat et la confidentialité des informations données pour ces GFA, sur internet,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Commission d'Enquête, l'expression de notre considération distinguée.

T. Dunivier